

République Française  
 Département : ISERE  
 Arrondissement : Grenoble  
**SAINT AREY - COMMUNE**

Séance du vendredi 20 mars 2026

### Délibération N° DE\_021\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Anne STUTZ.

Présents : Anne STUTZ, Joëlle TROUSSIER, Guy BACCOLI, Pieric VIALLET, Claire MEGIAS, Christel BONDAZ, Nicolas GAIO

Représentés :

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Claire MEGIAS

**Objet : Désignation des délégués représentant la commune au sein du SI de télévision du Serpaton**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal de télévision du Serpaton, et notamment les dispositions relatives à la composition du Comité ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Intercommunal de télévision du Serpaton doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au sein du Comité ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de SAINT-AREY au sein du Comité du Syndicat Intercommunal de télévision du Serpaton ;

Madame la Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal de télévision du Serpaton, le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions du Comité, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Nicolas GAIO**, conseiller municipal

**DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Joëlle TROUSSIER**, 1ère adjointe

Date de transmission de l'acte: 26/03/2026

Date de reception de l'AR: 26/03/2026

038-213803612-DE\_021\_2026-DE

A G E D I

**PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

**AUTORISE** Madame la Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Intercommunal de télévision du Serpaton, et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Anne STUTZ  
Président de séance

Claire MEGIAS  
Secrétaire de séance